



La Feuille du Fays

Bulletin Municipal de Cornillon-en-Trièves
Janvier 2025



- Le mot du maire p. 2
- Près de chez vous p. 3
- Dossier ADMR p. 9
- Le financement de l'ADMR p. 15
- Travaux et projets p. 19
- Festivités et réjouissances p. 22
- Histoire et patrimoine p. 23
- Jeux et divertissements p. 24

- MAIRIE
- 1 route de Grand Oriol
- 38710 Cornillon-en-Trièves
- 04 76 34 96 16
- mairie@cornillon-en-trieves.fr
- <https://www.cornillon-en-trieves.fr>

● Le mot du maire

C'est un message particulier que je vous adresse en ce début d'année.

En premier lieu, notre commune a été touchée au printemps dernier par des deuils douloureusement rapprochés. Les départs brutaux de Michel Martin, Laurent Frenoux, Adrien Dussert, puis Joseph Guillen nous ont atteints dans l'affection que nous avons pour eux, et dans l'amitié qui nous lie à leurs proches. En mon nom propre et au nom de la municipalité, je tiens à présenter nos condoléances sincères aux familles dans la peine, et tout particulièrement à celles et ceux dont nous partageons le quotidien, et dont l'engagement sans faille au service de la commune n'a jamais fait défaut : Angeline, Catherine, Christophe, je suis de tout cœur avec vous.

Je souhaite ensuite aborder un sujet qui a créé beaucoup d'agitation dans la commune ces derniers mois, à savoir le projet d'implantation de l'entreprise Payre à l'Homme du Lac. Il ne s'agit pas d'un projet communal, la municipalité ne l'a pas initié. C'est un projet privé qui est soumis au Règlement National d'Urbanisme. La société Payre n'a pas déposé à ce jour de demande de permis de construire. Si elle le fait, il sera ou non accordé par le préfet, et non par le maire. Elle s'est engagée à ne le faire qu'après avoir diffusé son projet auprès de la population et avoir tenu une réunion d'information publique.

De son côté, le conseil municipal a refusé majoritairement, malgré la demande insistante de certains de ses membres, de se déclarer opposé au projet avant d'en connaître les détails. Cette décision que j'approuve est cohérente avec la politique d'ouverture d'esprit, d'accueil et de soutien à l'activité économique, qui a été menée sous mes mandats successifs. Soutenir l'activité, en particulier agricole, implique que l'on ne refuse pas sans l'examiner, la création d'un outil de travail dont les agriculteurs expriment le besoin. Au nom de cette politique, la commune a accompagné et soutenu l'installation à Cornillon du Domaine des Hautes Glaces, qui est tout à fait comparable à ce que serait un éventuel projet Payre, tant en surface artificialisée qu'en impact visuel, en pollution et risques potentiels. Ne pas s'opposer au projet sans le connaître ne signifie pas pour autant qu'un blanc-seing soit accordé à l'entreprise Payre. Nous lui avons signifié dès le début deux points d'inquiétude sur lesquels nous serions particulièrement vigilants : l'intégration paysagère et le risque potentiel pour la ressource en eau. Sur le second point, nous nous sommes adressés à l'Agence Régionale de Santé, qui a réaffirmé la nécessité de rendre le projet conforme aux recommandations de l'hydrogéologue. Sur le premier point, la commune a organisé deux consultations avec l'architecte conseil et la paysagiste conseil de la communauté de communes, en présence de la société Payre, du maire et du premier adjoint.

Au moment où je vous écris, nous n'avons pas plus d'information sur le projet et tous les chiffres fantaisistes, procès d'intention et autres extrapolations qui ont circulé n'ont aucune base factuelle. Cela m'amène à m'interroger sur les motivations de ceux qui les véhiculent. J'ai conscience que s'exprime chez certains une inquiétude sincère et désintéressée. Elle est entendue, et j'espère que l'entreprise Payre saura y répondre avec clarté.

Pour ma part, je termine mon dernier mandat, et n'ai aucune motivation ni pécuniaire ni électorale. Je continuerai en 2025, comme je le fais depuis plusieurs décennies, à ne défendre que l'intérêt de la commune et de ses habitants. L'ambiance déplorable instaurée depuis quelques mois par les opposants au projet Payre, me conduit à annuler pour cette fois-ci la traditionnelle cérémonie des vœux du maire. Le meilleur vœu que je puisse formuler en ce début d'année, est que les tensions s'apaisent et que la commune retrouve suffisamment de sérénité pour profiter bientôt de manifestations qui nous rassemblent dans notre diversité. Je le souhaite très sincèrement.

Gérard BAUP

● Yoga, Tai Chi et Qi Gong aux Richards

FdF : Vous êtes voisines aux Richards, vous pratiquez et vous enseignez des disciplines, qui sont voisines elles aussi : vous nous racontez ?

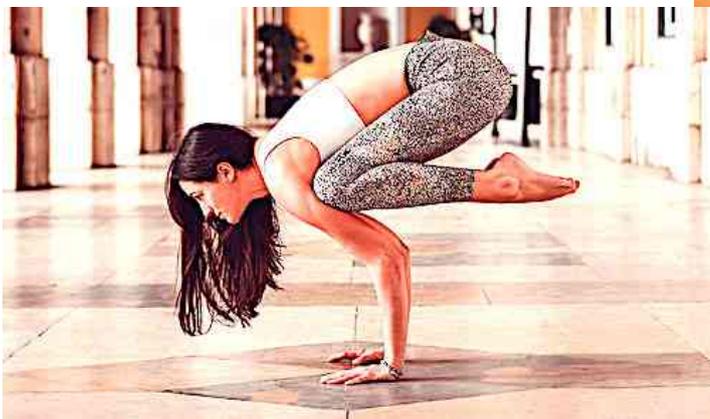
Sylvie : Je donne des cours de Qi Gong et de Tai Chi Chuan. Le premier est une discipline de santé, issue de la médecine chinoise. Le second est un art martial, qui simule des combats fictifs, enchaînés sans interruption. Les deux sont constitués de mouvements lents, précis, et codifiés depuis longtemps.



Emmanuelle : Le Yoga est une école philosophique complexe aux multiples aspects. Je pratique et j'enseigne surtout le yoga dit « postural ». Les postures visent au renforcement et à l'étirement des muscles. La respiration y joue un grand rôle.

FdF : Vous pouvez nous donner des exemples ?

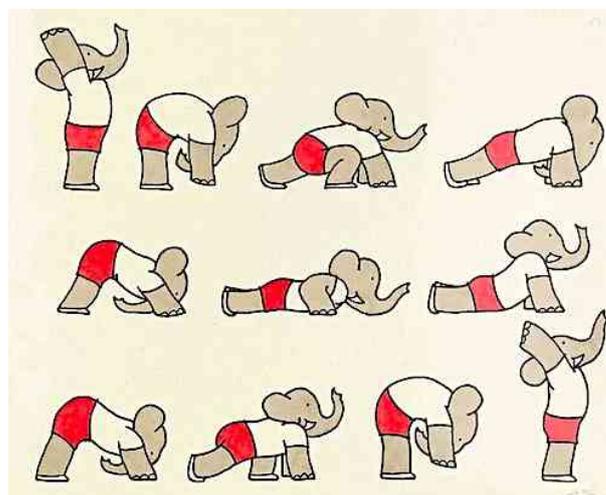
Sylvie : Voici un mouvement de Qi Gong, « le dragon qui s'enroule et se déroule ». À l'origine, le dragon symbolise la puissance de vie. Il est lié au tonnerre et à la foudre, il déverse les flots fertilisants et ensemence la Terre. En pratique, ce geste allonge et détend les muscles du dos, il assouplit la colonne vertébrale, il redonne de l'élasticité aux chaînes musculaires, etc.



Emmanuelle : En Yoga, la posture du corbeau est un équilibre avant accroupi. Elle participe entre autres à un meilleur équilibre et à une meilleure coordination. Elle renforce les bras, les poignets et la sangle abdominale. Elle étire le haut du dos et aide à la digestion. Se concentrer sur l'équilibre aide à fixer son esprit sur le moment présent et à se préparer pour la méditation.

FdF : Ça n'a pas l'air facile du tout ! Tout le monde peut pratiquer vos disciplines ?

Emmanuelle : Oui, même Babar s'y est mis ! Plus sérieusement, je me suis spécialisée dans le Yoga pour enfants. Pourquoi ? Parmi mes élèves au collège de Vif, certains ont du mal à dormir, du mal à exprimer leur mal-être, ils ne savent pas comment s'y prendre pour se relâcher. Si on apprend aux jeunes à respirer, à parler de leur ressenti intérieur, à respecter leur corps, mais aussi à respecter les autres, ils deviendront des adultes plus épanouis, qui sauront mieux exprimer leurs émotions.



Sylvie : Le Qi Gong et le Tai Chi Chuan peuvent être pratiqués par des enfants. Pour ma part, je ne les enseigne qu'aux adultes. Pour les enfants, on part de récits adaptés, comme l'histoire des 5 animaux : le singe, le cerf, l'ours, le tigre et la grue. À chaque animal est associé un enchaînement de mouvements, et des bienfaits en lien avec l'énergie de l'animal. Par exemple la « grâce légère de la grue » renforce l'équilibre, l'axe ; elle allège le corps et l'esprit.



FdF : Où avez-vous appris tout ça ?

Emmanuelle : Je me suis d'abord formée au Pilates qui est une méthode de renforcement musculaire, à base d'étirements et de contrôle de la respiration. Je suis venue ensuite au Yoga, et j'ai fait une formation spécifique pour enseigner le Yoga aux enfants. Elle s'est terminée il y a un an. Mais tu sais, dans ce genre de discipline, il faut non seulement apprendre, mais aussi pratiquer très régulièrement.

Sylvie : Tout à fait. C'est vrai aussi pour le Qi Gong et le Tai Chi. J'ai commencé le Tai Chi en 2007 dans l'Aveyron. Pour le Qi Gong, j'ai suivi les cours d'une école spécialisée sur plusieurs années. J'enseigne depuis trois ans. Je continue à me former en participant à des stages d'approfondissement.

FdF : Où enseignez-vous ?

Emmanuelle : Depuis un an, j'ai commencé un cours pour les enfants de 3 à 6 ans, accompagnés d'un.e adulte. Les cours sont hébergés par l'association « Temps de Parents ». Ils ont lieu à Mixage, à Mens.

Sylvie : J'ai ma propre association, « Arts énergétiques et bien-être en Dauphiné », dans laquelle je donne des cours de Qi Gong et de Tai Chi. J'interviens aussi à Mixage, et depuis un an au Granjou à Monestier-de-Clermont.

J'organise régulièrement des séances gratuites d'initiation : profitez-en !

TAI CHI CHUAN

COURS LE MERCREDI
DE 18H15 A 19H30
A MIXAGE
A MENS

QI GONG

COURS LE JEUDI
DE 18H30 A 19H45
AU GRANJOU
A MONESTIER DE CLERMONT

Contact
Sylvie : 06 78 86 02 59
aeb.e.dauphine@gmail.com
Association Arts Energétiques et Bien Être en Dauphiné

J'ai beaucoup aimé cette séance de yoga, ça m'a détendue. J'ai adoré faire la posture du cerceau !!
Lola ♥

Emmanuelle Carrier et Sylvie Lyan, Les Richards

● Un atelier de lutherie au Grand Oriol

FdF : Le violon de tante Estelle traîne dans votre grenier depuis des lustres ? Vous voudriez bien l'offrir à votre petit-fils qui démarre le solfège ? Oui mais pas avant une révision complète ! Comment ça « il n'y a pas de luthier ici » ? Mais évidemment que si ! Comme toutes les grandes métropoles, Cornillon a son atelier de lutherie, en la personne de Mathilde.

FdF : Comment se passe la révision d'un violon ?

Mathilde : Il faut d'abord le démonter. Les colles utilisées en lutherie sont particulières : elles ont conçues pour être réversibles. Je commence par la table : quelques gouttes d'alcool cassent la structure de la colle sans faire gonfler le bois. Ensuite je glisse une petite spatule pour décoller. C'est un peu délicat : il ne faut pas créer de fissure. Il y a souvent des surprises à l'ouverture : des pièces fendues à refaire... Une fois réparé, il faut que l'instrument soit confortable à jouer, qu'il donne le meilleur de son potentiel, et qu'il soit solide au niveau de sa structure.



FdF : Qu'est-ce qui influence le son ?

Mathilde : Il y a de multiples éléments. Un des plus important est le chevalet. C'est la pièce qui définit la hauteur des cordes au-dessus de la touche et qui transmet le son à la caisse. Le rôle du chevalet est de sélectionner les fréquences. Avec un bon chevalet, toutes les fréquences sont représentées dans le son de manière équilibrée. C'est le but final du réglage de l'instrument.

FdF : Et à part le chevalet, quelles sont les pièces importantes que l'on ne voit pas ?

Mathilde : La barre soutient la voûte de la table et lui permet de résister à la pression du chevalet. Elle passe au milieu d'un des deux pieds du chevalet. Elle donne plus de puissance aux fréquences graves. L'âme est une autre pièce très importante. C'est un petit cylindre d'épicéa, qui crée une tension entre la table et le fond, pour transmettre directement les vibrations au fond. Elle est située du côté des cordes aiguës, un peu en arrière. Suivant sa place, l'âme va modifier le son. Plus vers le chevalet, elle augmente la puissance. Plus vers le bas de l'instrument, elle favorise la douceur du timbre ; vers l'extérieur les aigus, vers l'intérieur les graves.



FdF : Tu travailles sur d'autres instruments que le violon j'imagine ?

Mathilde : Les violons et les violoncelles sont les plus fréquents. Les violons altos et les contrebasses sont plus rares. À la suite d'un voyage en Argentine, j'ai fabriqué un charango. Le manche et la caisse sont sculptés dans un seul bloc d'algarrobo (une sorte d'acacia). Je l'ai percé à la perceuse à colonne pour dégrossir, ensuite à la gouge pour affiner, enfin je l'ai fini au racloir en contrôlant souvent au compas d'épaisseur.



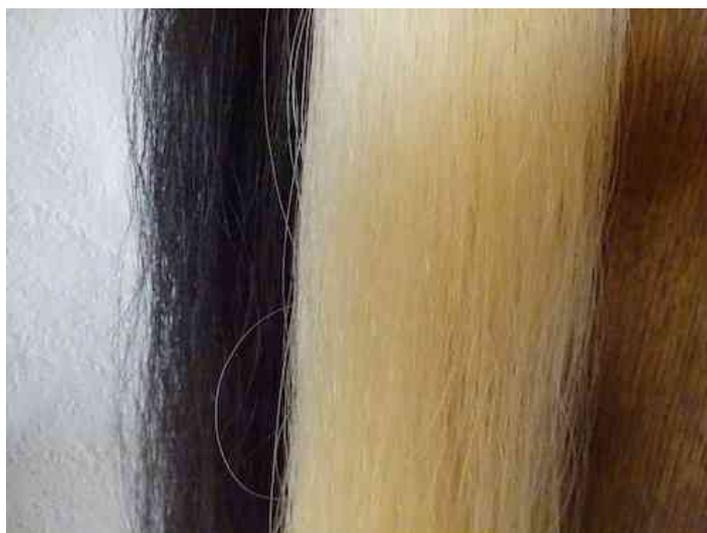
FdF : Il est magnifique ! Quel travail ! Où as-tu appris tout ça ?

Mathilde : J'ai appris la restauration à Lyon en travaillant dans un grand atelier. J'ai aussi suivi une école de lutherie à Crémone en Italie. Ensuite j'ai complété ma formation dans une autre école, toujours en Lombardie, où j'ai appris la fabrication des archets. Aujourd'hui je fais surtout l'entretien qui consiste à changer les crins.



FdF : Comment sont faits les archets ? Fibre de carbone et fils de nylon ?

Mathilde : Non, ça ne marcherait pas ! On utilise le bois de pernambouc, une espèce protégée qui vient du Brésil. Il a des propriétés meilleures que la fibre de carbone. Il est élastique et très résistant. C'est un bois très dense, qui permet une jolie finition. Le crin de cheval vient de Mongolie. Il y en a deux sortes : le noir est plus épais et plus résistant, c'est pour les archets de contrebasse. Les crins ont de petites écailles qui retiennent la colophane (une sorte de résine solide), et permettent à l'archet de faire vibrer la corde.



FdF : Comment fait-on pour te confier le violon de tante Estelle ?

Mathilde : On peut me contacter par téléphone ou par mail depuis mon site web... ou en passant me voir au Grand Oriol : vous êtes les bienvenus !

FdF : Et pour le coût d'une intervention ?

Mathilde : Je fonctionne avec des tarifs par tâche, pour les opérations habituelles. Si je me rends compte que je vais devoir passer beaucoup de temps sur l'instrument, je proposerai un devis ajusté.

Mathilde Avédikian, Grand Oriol, <https://avediklutherie.fr>

● Champion un jour, champion toujours !

FdF : Le 28 août c'était le sprint final. Pour allumer le chaudron sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris, une haie d'honneur de 24 paralympiens, tous médaillés, s'est formée. Tu en faisais partie, fort de tes 5 médailles paralympiques. Champion un jour, champion toujours ?

Vincent : Les médailles sont là pour toujours et il faut les partager notamment dans les écoles, les collèges ou dans différentes manifestations. J'ai pu le faire à Paris dans un moment festif l'après-midi même à la Terrasse des Jeux. J'ai pu ainsi transmettre, échanger avec le public en organisant un temps autour du para ping-pong en mettant les gens en action avec des tables et des fauteuils.

FdF : Le journaliste commentait, alors que la flamme passait dans vos mains : « les anciens champions passent le relais aux plus jeunes. Quel symbole ! » C'était aussi ton sentiment ?

Vincent : Ce temps a tout d'abord été marqué, tout l'après-midi, par des retrouvailles avec ces anciens athlètes. Et, oui, la réalité commune aux 24 athlètes était cette idée de transmission à la génération montante des paralympiques.

Cela s'inscrit dans une dynamique plus large qui demande un investissement certain afin de favoriser un travail sur le changement et le développement.



Ainsi, en 1998, j'ai été élu représentant des athlètes à la Fédération Internationale de Tennis de Table. À partir de 2000, j'avais en charge le développement de tennis de table handisport. En 2005, nous avons réussi à ce qu'il n'y ait plus de dissociation, au niveau international, entre athlète et para-athlète. Il s'en est suivi le développement des formations pour les coachs et les entraîneurs.

FdF : Tenir cette torche de 70 cm et pesant 1,5 kg, c'était un moment délicat ?

Vincent : Nous avons eu un cours au préalable, avec la torche, pour pouvoir s'entraîner. Il fallait veiller à la tenir bien droite, avec le logo des jeux orienté devant soi, faire attention à l'embout très chaud, la passer dans de bonnes conditions...

Mais ce n'était pas la première fois que j'avais cet honneur. Pour les jeux de 2004 à Athènes, j'ai pu également être porteur de la flamme. J'avais d'ailleurs pu emporter la torche avec moi. De la torche de Paris, je n'ai pu ramener que son cœur.

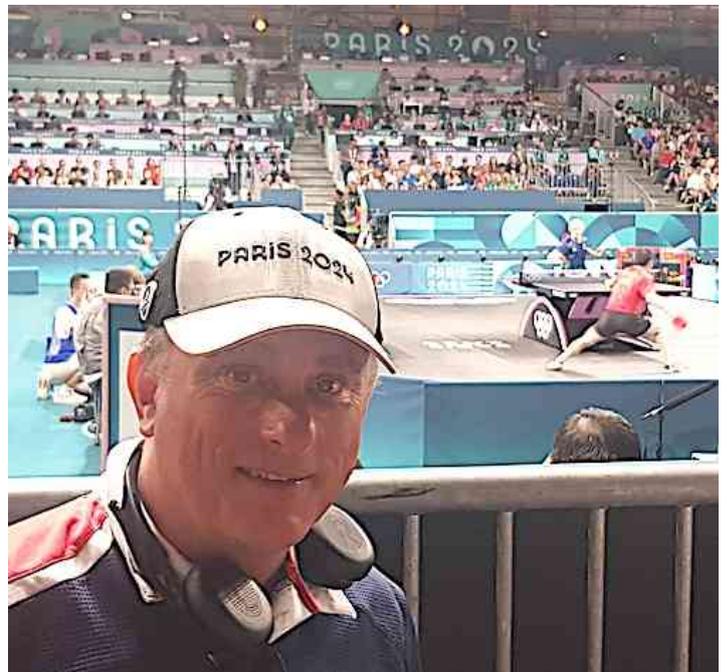
FdF : Tu as été acteur, en tant qu'athlète, en tant que spectateur et en tant que relayeur !

Vincent : Être athlète est d'une émotion extrême. C'est une expérience intense, rare et précieuse car recevoir une médaille est un privilège. Être spectateur est plus confortable car il y a une forme de liberté dans l'expression de nos émotions. On peut pleurer, rire, crier. Ces jeux m'ont permis d'assister à beaucoup d'épreuves ce qui m'était très difficile en tant qu'athlète car je me concentrais sur mes épreuves.

FdF : Beaucoup d'émotions et peu de mots pour les décrire : on tente un portrait chinois ?

– Si c'était une chanson ?

Toutes les chansons qui ont circulé pendant ces jeux : de Gala à Le Masne avec sa Parade en passant par Joe Dassin.



– Un moment de la journée ?

Toute la journée, donc depuis les épreuves de qualification le matin jusqu'aux épreuves du soir !

– Une couleur ?

Les 5 couleurs des anneaux et les 3 des Agitos bleu, rouge et vert.

– Un monument ?

Paris tout entier. Tout était en mouvement dans la ville : la lumière, les monuments, le temps. D'ailleurs le slogan du mouvement paralympique est « Mind Body Spirit » : « l'esprit le corps et l'âme », en mouvement.



FdF : Que de chemin parcouru depuis les premiers jeux de Stoke Mandeville en 1948, berceau des jeux paralympiques. Ces jeux paralympiques de Paris ont-ils changé les regards sur le handicap ?

Vincent : Avant, l'accent était mis sur le handicap, l'histoire personnelle des athlètes. Avec ces jeux, grâce aux journalistes sportifs, la communication et la diffusion, le public a pu voir des athlètes et leurs performances. Les choses ont changé, j'y crois ! C'est également une question sur l'héritage et sur l'esprit des jeux. Les regards posés pendant ces jeux paralympiques ont aussi changé. Cela entraîne une notion d'héritage qu'il faut désormais entretenir.

FdF : Les valeurs des jeux paralympiques sont la détermination, l'égalité, l'inspiration et le courage. Celles des JO, l'excellence, le respect et l'amitié. À quand des valeurs communes ?

Vincent : La devise des jeux est « Citius, Altius, Fortius – Communiter » c'est-à-dire « plus vite, plus haut, plus fort – ensemble ». Or on a vu pendant ces jeux qu'un public heureux rend des athlètes heureux ! La devise des jeux pourrait évoluer vers la notion de partage et donc de joie.

Vincent Boury, Aubépin, <https://adonf.net>

● Bernadette et Rémy : organiser l'aide à domicile

FdF : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'ADMR, et en quoi la commune de Cornillon est concernée par son fonctionnement ?

Rémy : ADMR signifie Aide à Domicile en Milieu Rural, même si le champ d'action s'est étendu au milieu urbain depuis longtemps. Nous sommes une association locale, qui couvre l'ancien canton de Mens. Dans le Trièves, deux autres ADMR sont basées à Clelles et Monestier-de-Clermont. Toutes les ADMR de l'Isère sont regroupées dans une fédération départementale, qui elle-même dépend de l'union nationale. L'ADMR de Mens comprend 18 salariés et 13 bénévoles. Parmi les salariés, la plupart sont des Aides à Domicile (AD). Il y a aussi une secrétaire et un chauffeur pour le transport des repas.



Bernadette : J'ai moi-même habité Cornillon. La commune est concernée à plusieurs titres. D'une part nous y avons régulièrement des bénéficiaires, que ce soit pour du portage de repas ou de l'aide à domicile. Ensuite, l'ADMR compte plusieurs collaborateurs cornillonnois. Enfin, la municipalité nous a soutenus à plusieurs reprises ; en particulier récemment, pour l'achat de notre véhicule de livraison de repas auquel la commune a contribué financièrement.

FdF : En quoi consistent vos interventions ?

Bernadette : C'est extrêmement varié, et cela se décide en fonction des besoins. Pour chaque personne, un plan d'aide est établi par l'assistante sociale du conseil départemental ou de la caisse de retraite. L'ADMR s'engage à remplir les tâches spécifiées par le plan d'aide. Nous proposons trois types de services : les aides à la vie quotidienne, le portage de repas et la téléalarme. Les aides à la vie quotidienne dépendent du degré d'autonomie de la personne. Cela peut aller de la lessive, la vaisselle, la cuisine, jusqu'à la toilette quotidienne, les changes, l'accompagnement aux repas... bref, tout ce que la personne ne peut plus faire par elle-même. Au-delà de l'aspect technique de l'aide, le plus important est le contact humain, la parole, l'empathie. Nous avons même une collection de jeux de société pour jouer avec les bénéficiaires.



Rémy : Jacqueline, Fabrice et René te parleront plus en détail du portage des repas. La téléalarme est une part importante de notre activité. Les personnes portent un bracelet ou un pendentif. Une pression sur le dispositif déclenche l'alarme. La centrale reçoit l'appel et téléphone à trois numéros de proches qui peuvent intervenir, ou à défaut aux pompiers. Un compte-rendu d'intervention est envoyé à l'ADMR le lendemain.

FdF : Comment vous organisez vous ?

Bernadette : De manière très cadrée. Toutes les semaines, Florence Lorenzi, notre secrétaire, établit pour chaque AD un planning nominatif. Chaque intervention programmée y est notée avec sa durée et ce qui est attendu. Ce planning est en ligne sur un logiciel de télégestion, relié aux portables professionnels des AD. La personne qui intervient note ce qu'elle a fait sur un cahier de liaison qui reste chez le bénéficiaire, à disposition de la famille. Chez chaque bénéficiaire, il y a aussi une carte électronique, de sorte que l'AD qui intervient « pointe » à l'arrivée et au départ. Cela permet une facturation et une rémunération équitables. C'est aussi une justification vis à vis du conseil départemental.

Rémy : Si la durée de l'intervention ne correspond pas au planning, l'AD doit remplir une « fiche incident ». Marie-Claude contrôle tous les jours ce qui a été fait. Les discordances sont visibles sur le logiciel de télégestion et donc systématiquement détectées. Ce qui pourrait paraître tatillon est en fait un facteur de sécurité. Souvent, l'AD est la seule personne que les bénéficiaires voient dans la semaine. Elle est la mieux à même de pouvoir signaler tout incident qui pourrait annoncer un risque potentiel pour la personne ou son environnement. Tous les signaux d'alerte seront discutés le mardi matin du passage des Aides à Domicile au bureau. Suivant les situations, l'alerte sera envoyée à l'équipe médicale et sociale.



FdF : Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?

Bernadette : Nous ne sommes pas seuls : nous faisons partie de tout un réseau qui englobe aussi les assistantes sociales, les médecins, les infirmières et les familles ; d'où un travail de communication et d'organisation difficile, mais nécessaire et important. Il arrive que certaines AD se fassent agresser verbalement ou même physiquement, et que les familles restent dans le déni.

Rémy : Il peut y avoir des cas de maltraitance des enfants vis à vis de leurs aînés. L'ADMR, sans tomber dans la délation, ne peut pas cautionner. Nous avons une réglementation et une déontologie à appliquer. Par exemple, on ne doit en aucun cas enfermer quelqu'un, même en cas de fugues à répétition. Le rôle de l'association est de soutenir au mieux les AD qui se trouvent en première ligne face aux problèmes rencontrés. Tu peux ajouter qu'en plus des difficultés communes à toutes les ADMR, nous avons des problèmes spécifiques, liés au territoire. Il faut facilement une demi-heure pour aller d'un point du Trièves à un autre ; et donc chez nous, beaucoup de temps et d'argent sont perdus en déplacements.

FdF : Avec votre expérience, quelle évolution avez-vous constatée ?

Bernadette : Je suis bénévole à l'ADMR depuis quinze ans. Au début, on voyait à peu près autant de dossiers de caisses de retraite que de dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), et ils concernaient surtout des personnes relativement autonomes. Nous intervenions en général pour de l'aide à l'entretien de la maison. Maintenant nous avons 85 % de dossiers d'APA, et les dossiers sont en moyenne plus lourds parce que des personnes qui auraient été hospitalisées auparavant, sont maintenues à domicile, et les entrées en institution (maison de retraite, EHPAD...) sont retardées, par manque de place.

Rémy : De nos jours, l'hôpital renvoie les gens chez eux, sans attendre qu'ils soient complètement rétablis. C'est le cœur du problème du grand âge : maintenir les bénéficiaires à domicile, c'est diminuer les journées d'hospitalisation, d'où des économies importantes pour les pouvoirs publics. Cela va aussi dans le sens de la qualité de vie des patients, à condition que les soins d'accompagnement suivent. C'est là que nous intervenons. Pour nos AD cela suppose une plus grande technicité ; donc nous leur proposons régulièrement de suivre des formations. En plus d'améliorer leur pratique quotidienne, cela leur offre des perspectives d'évolution de carrière. Dernièrement, les AD ont pu suivre des formations à la dénutrition, aux premiers secours, aux maladies de Parkinson et d'Alzheimer...

Bernadette Bono et Rémy Vincent, Mens

● Jacqueline : bénévole à l'ADMR

FdF : À Cornillon, tu es investie dans la vie de la commune, au conseil municipal et au CCAS, depuis plus de 20 ans. À Mens, tu es aussi bénévole à l'ADMR. Comment en es-tu arrivée à participer à cette association ?

Jacqueline : C'est Jean-Pierre Faure qui m'a sollicitée. J'ai commencé en 2017. À cette époque, avoir recours aux services de l'ADMR pour mes parents m'avait bien aidée. J'ai trouvé normal de contribuer à mon tour.



FdF : Quel est ton rôle précisément ?

Jacqueline : J'interviens dans la programmation des repas. Florence Lorenzi, notre secrétaire, centralise les commandes de repas pour le mois, et me transmet la liste des bénéficiaires qui demandent à être livrés. C'est très variable : certains ont des besoins ponctuels à l'occasion d'une sortie d'hôpital ou d'un accident. Nous avons des personnes en grande difficulté, voire sous tutelle. Nous avons des personnes en séjour temporaire à l'EHPAD l'hiver, qui retournent chez eux à la belle saison, et commandent des repas d'avril à septembre. En juin, nous avons livré 574 repas en tout. Mon travail consiste à visiter les bénéficiaires un par un pour préciser leurs besoins spécifiques, les livraisons qu'ils souhaitent, et leur indiquer les tarifs. Avec tous ces renseignements, un contrat est établi, et ils le signent. Les contrats individuels sont retournés à Florence qui synthétise le tout et qui transmet ensuite les informations au restaurateur qui confectionne les repas.

FdF : Qu'entends-tu par « besoins spécifiques » ?

Jacqueline : Je leur demande leurs goûts et leurs envies, et je note tout. Certains n'aiment pas la soupe. D'autres ont des allergies, des contre-indications, ou bien suivent des régimes sans sel. Pour ceux qui ne peuvent plus mâcher, il faut prévoir des repas mixés.

FdF : Comment sont tes rapports avec les bénéficiaires ?

Jacqueline : Bons en général. Avant d'y aller, on me donne une fiche assez précise, avec des contacts de parents ou de voisins. La fiche dit par exemple s'il y a un chien méchant, s'il faut frapper fort, ou bien appeler en arrivant. Nous n'avons pas le droit d'entrer chez une personne en son absence. En général, tout se passe bien. Les gens sont contents de voir du monde et de discuter. Il y a tout de même des contacts plus difficiles. Certains refusent de signer leur contrat, par peur de s'engager. Il faut être diplomate dans ces cas-là ! Il m'arrive de laisser les contrats, quitte à revenir les chercher quelques jours plus tard. Je recueille aussi régulièrement leur opinion sur les repas : est-ce que c'était suffisant, est-ce que c'était bon ?



Jacqueline Froment, Mens

● Fabrice : préparer des repas

FdF : Dans quel cadre prépares-tu des repas pour l'ADMR ?

Fabrice : J'ai un BEP de cuisinier, avec une mention complémentaire en pâtisserie. Je travaille au restaurant l'Alezan, à Mens. Nous préparons les repas pour les ADMR de Mens et de Clelles. Pour Clelles, ce sont uniquement des repas de midi, qui sont livrés en barquettes par la patronne. Pour l'ADMR de Mens, ce sont des boîtes isothermes réfrigérées, qui contiennent non seulement un repas de midi, mais aussi une collation pour le soir. C'est René qui les distribue.



FdF : Tu peux nous donner un exemple de menu ?

Fabrice : Ce matin nous avons du caviar d'aubergine, une brochette de volaille avec de la semoule, de la panna cotta à la pistache en dessert. Pour le soir, une soupe, du fromage blanc et de la pastèque. Il y a souvent de la soupe le soir. Demain il y aura en plus une tranche de jambon blanc. Tous les menus sont livrés soit avec du pain blanc d'une des boulangeries de Mens, soit avec du pain aux céréales fait maison. Les assiettes passent au micro-ondes avec leur couvercle en plastique. Par sécurité, la date de préparation est marquée sur chaque couvercle.



FdF : Qui décide des menus ?

Fabrice : Ils sont élaborés pour le mois par une diététicienne, avec l'aide d'une bénévole. Ils sont très équilibrés et les quantités sont données au gramme près. C'est la diététicienne qui demande qu'on fasse régulièrement du pain aux céréales, pour le transit. Non seulement les menus nous sont donnés, mais ils sont aussi communiqués aux bénéficiaires, qui peuvent demander des aménagements par l'intermédiaire de Jacqueline. À partir de là le patron, Didier Dappel, passe ses commandes. Nous n'avons pas beaucoup de latitude, mais nous devons tout de même respecter la contrainte de coût. Si un ingrédient nous revient trop cher, nous pouvons le remplacer. Par exemple l'autre jour, nous devions mettre des cerises, mais elles étaient hors de prix ; nous avons mis de la pastèque à la place. La provenance est le plus souvent locale : les œufs viennent de Ser Clapi, les légumes de Roissard ou de Préfaucou, etc.



FdF : Je suppose que la charge de travail n'est pas la même tout le temps ?

Fabrice : Le nombre de repas à préparer change chaque jour. Il est de l'ordre de 20 à 30 pour Mens, une dizaine pour Clelles. Le vendredi nous avons plus de travail, parce que nous préparons aussi pour le week-end : René fait une tournée le matin pour les repas de la journée, et une autre l'après-midi pour les repas du samedi et du dimanche. Après la préparation, il y a aussi le nettoyage : quand René revient, il nous ramène les assiettes les bols et les couvercles sales : tout est lavé et désinfecté. Les boîtes aussi sont désinfectées, une fois par semaine.



Fabrice Chovin-Bayle, Petit Oriol

● René : 21 ans de livraison

FdF : Ça fait longtemps que tu livres les repas pour l'ADMR ?

René : Plus de 21 ans ! J'ai commencé au premier juillet 2003. Au début nous avions deux frigos dans la voiture, branchés sur l'allume-cigare. Il y avait un tiroir pour les entrées, un pour les desserts, etc. J'allais chercher les repas au Centre d'Aide par le Travail à La Mure. Je faisais plus de 100 km tous les matins. Maintenant que les repas sont préparés à l'Alezan, je roule un peu moins : environ 80 km par jour.



FdF : Que penses-tu du nouveau système d'emballage ?

René : A priori, c'est une bonne chose d'être passé des barquettes en plastique ou en aluminium, à la porcelaine. Il y a moins de déchets, et aussi la chaîne du froid est mieux assurée, ce qui est une garantie de sécurité. Le problème c'est le coût. Une assiette en porcelaine avec son couvercle revient à 37 €, un bol à 13 €. Fatalement, il y a de la casse, des choses qui disparaissent. On est obligés de facturer aux clients, et ça ne plaît pas à tout le monde.

FdF : Je suppose que tu ne te contentes pas de livrer ?

René : Non, bien sûr. Tu sais, pour ceux qui n'ont pas d'aide à domicile, je suis souvent la seule personne qu'ils voient de la journée. Alors forcément je discute, je prends le café, parfois je donne un coup de main... Il y a une dame à Cordéac que je vois trois fois par semaine. J'y reste largement 20 minutes.



FdF : Il arrive que ce soit plus tragique, j'imagine ?

René : Ce n'est pas souvent, heureusement. Je me souviens d'un client à Mens il y a quelques années. Je sonne chez lui, je frappe, pas de réponse. Inquiet, je vais chercher un de ses neveux que je connaissais. Il me donne la clé et me dit : « vas-y, je te rejoins ». Je rentre, j'appelle, je le trouve par terre, entre la buanderie et le garage. C'était l'hiver et il faisait froid. Il était là depuis la veille au soir, couché sur le carrelage. « – Faut m'aider à me lever » ; « – Attendez, je vais déjà vous chercher une couverture » ; « – Pas celle qui est sur le fauteuil, ça va l'abîmer ! ». Son neveu est arrivé, on a appelé les pompiers, qui l'ont amené à l'hôpital. Il est décédé quelques jours plus tard.

René Argoud, Villard Julien

● Bernadette et Rémy : financer l'ADMR

FdF : Quelles sont les ressources de l'ADMR ?

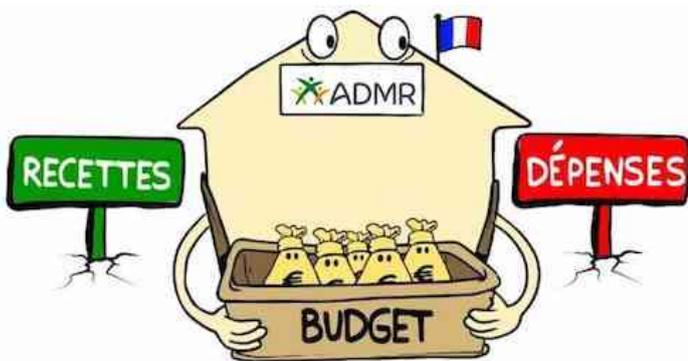
Bernadette : La plus grande partie du financement (environ 85 %) provient du département, par l'intermédiaire des APA (Allocations Personnalisées d'Autonomie). Le reste provient des caisses de retraite, plus la participation des bénéficiaires en fonction de leurs revenus.

Rémy : Ajoute à ça que le département finance 6 véhicules sur les 16 AD qui se déplacent. Un seul, la camionnette de livraison des repas, appartient en propre à l'ADMR. Elle a été payée en partie par les contributions des communes. Les autres voitures sont en leasing.



FdF : Quel est le coût d'une prise en charge pour les familles ?

Bernadette : Il faut mettre en regard le coût des prestations, fonction de ce qui est demandé, avec les aides accordées par le département, qui dépendent de la situation des bénéficiaires. Pour les prestations par exemple, la boîte comprenant un repas de midi et la collation pour le soir est facturée 12,80 €, ce qui est très proche du coût de revient. Pour les bénéficiaires qui sont aidés par leur caisse de retraite (ils sont environ 15 %), la plus grande partie du coût du repas est à leur charge.



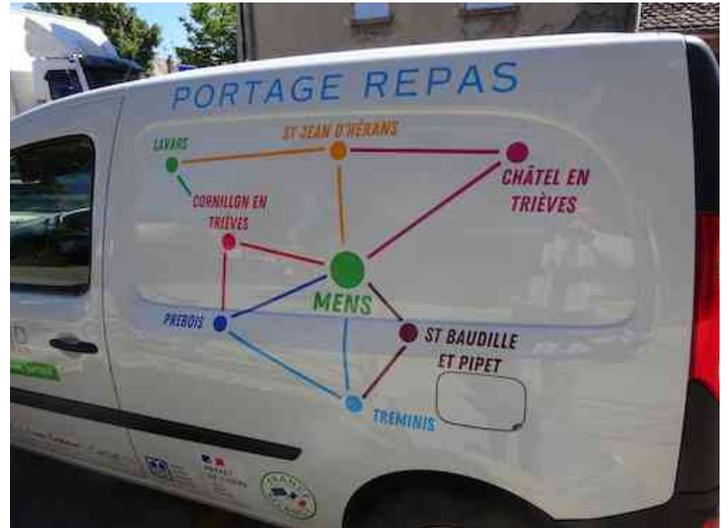
Rémy : La plupart des bénéficiaires reçoivent leur APA du département. Le montant de cette allocation est déterminé par l'assistante sociale du département. En jargon technique, ce degré s'appelle le GIR (Groupe Iso-Ressources : ne me demande pas pourquoi). Cela va du GIR 1 au GIR 4. Les montants de l'allocation varient aussi en fonction des revenus propres et de l'analyse de l'Assistante Sociale sur le terrain.



FdF : Comment se réalise l'équilibre financier ?

Bernadette : Il ne se réalise pas tout à fait. L'heure d'intervention à domicile est financée par le département à hauteur de 28,38 € pour les APA. Un employé qui sort nous coûte plus de 30 euros de l'heure. Il y a donc forcément une différence de plus d'un euro, qui est à la charge de l'ADMR, et qui se cumule sur les milliers d'heures d'intervention que nous effectuons.

Rémy : Au bilan, nous avons eu l'an dernier un déficit d'environ 15 000 euros. Heureusement, nous faisons partie d'une fédération de 126 associations, qui applique un principe de solidarité. Les ADMR de plaine ou de milieu urbain ont des frais d'intervention inférieurs aux nôtres ; elles réalisent des bénéfices qu'elles reversent à la fédération, et qui servent en partie à compenser notre déficit.



VALORISATION des bénévoles



FdF : Sans les bénévoles, comment l'association fonctionnerait-elle ?

Bernadette : Elle ne fonctionnerait pas, tout simplement. Nous avons 11 bénévoles actifs, tous retraités, pour 18 salariés. Bien évidemment, ils sont remboursés de leurs frais de déplacement, et les formations leur sont proposées gratuitement. Mais il serait totalement impossible de les rémunérer autrement.

Rémy : Pour notre dernière demande de financement, j'ai dû effectuer une évaluation du nombre d'heures de bénévolat offertes à l'ADMR dans une année. C'est difficile, et je ne suis pas sûr d'avoir tout compté. Je suis tout de même arrivé à 4 000 heures fournies par les bénévoles, à comparer aux 13 690 heures d'intervention chez les bénéficiaires.

Note de la FdF : Bernadette et Rémy oublient de mentionner qu'ils sont eux-mêmes bénévoles. Avec le troisième co-président, le trésorier Paul Vanneyre, ils pilotent une entreprise importante. Ils assument de lourdes responsabilités, tant sur le plan financier, que dans la gestion des ressources humaines et la sécurité des personnes. Si l'ADMR devait leur verser à tous les trois le salaire qu'ils recevraient pour les mêmes fonctions dans une entreprise privée, on se demande bien qui accepterait de combler le déficit !

Bernadette Bono et Rémy Vincent, Mens

● Soins Infirmiers à Domicile

FdF : Complémentaire de l'ADMR, le SIAD (Soins Infirmiers et Aides à Domicile), apporte lui aussi un service d'accompagnement à la personne sur les communes de l'ancien canton de Mens, dont Cornillon. Tu en es le directeur depuis bientôt 7 ans. Tu nous expliques les différences ?

Dominique : Le SIAD de Mens a été créé en 1987 par Georges Faure, qui en a assumé la direction pendant 30 ans. Nous dépendons directement de l'Agence Régionale de Santé, dont nous recevons notre financement.

L'ARS nous accorde un agrément pour prendre en charge des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie (29 places), éventuellement des personnes handicapées (2 places). À la différence de l'ADMR, la prise en charge par le SIAD se fait exclusivement sur prescription médicale. Elle est entièrement gratuite pour le patient.



FdF : Quels sont les profils des patients pris en charge par le SIAD ?

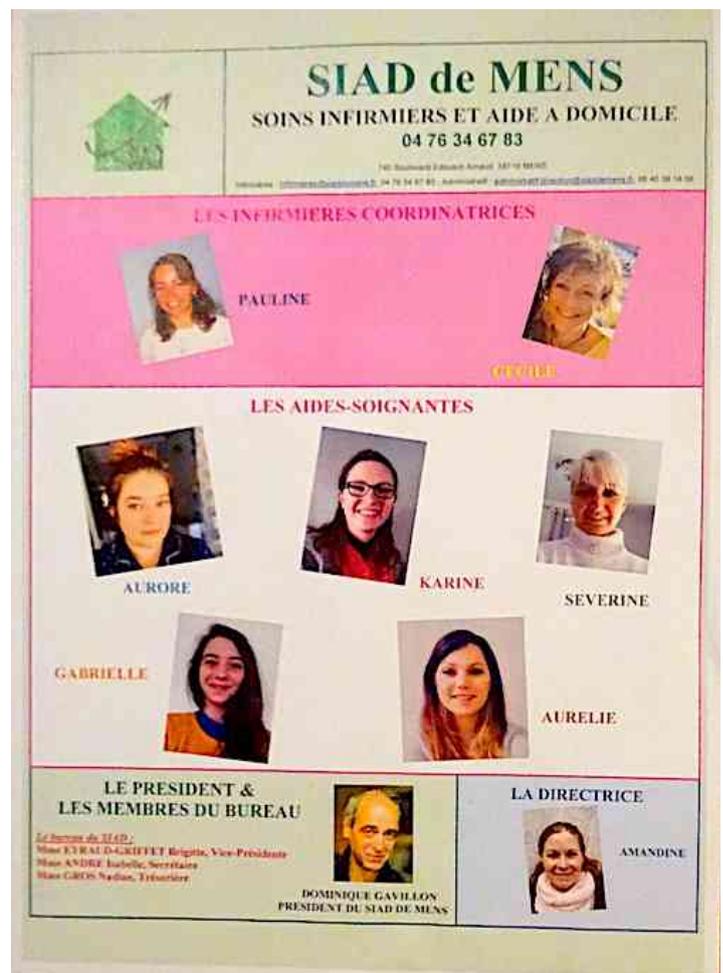
Dominique : L'année dernière nous en avons eu 50, dont la moitié sur Mens, les autres sur les communes alentour (dont 4 sur Cornillon) ; 39 avaient plus de 80 ans, et la moitié étaient des hommes, ce qui est plutôt surprenant au vu du déséquilibre de la pyramide des âges au-delà de 80 ans.

FdF : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Dominique : Notre principal problème est le recrutement. Nous fonctionnons actuellement avec 1 directrice, 2 infirmières coordinatrices et 6 aides-soignantes. Mais en pratique l'année dernière, nous avons eu 2 postes d'aide-soignante vacants toute l'année, et une aide-soignante en CDI a été absente 8 mois pour maladie. Nous n'avons reçu que très peu de candidatures, tant en CDI qu'en CDD. Fonctionner en permanence en sous-effectif rajoute une pression supplémentaire sur les collègues en poste, qui ont à cœur de maintenir un service de qualité.

FdF : Et pour l'encadrement ?

Dominique : Comme à l'ADMR, le directeur et les administrateurs sont entièrement bénévoles. Dans pratiquement toutes les associations, le problème du renouvellement est aigu. Actuellement, la moitié des responsables associatifs sont des retraités, qui assument des charges de plus en plus lourdes et complexes. Il n'est pas facile de trouver des successeurs.



FdF : Où en est le SIAD actuellement ?

Dominique : Nous venons tout juste de déménager dans de nouveaux locaux plus commodes, plus spacieux, et surtout parfaitement accessibles aux personnes à mobilité réduite, comme l'exige la loi. Des travaux de requalification ont été réalisés. Toutes les salariées, très motivées, ont participé au déménagement et à la nouvelle installation. Même s'il reste quelques aménagements à prévoir, ce déménagement a profité à tout le monde.



FdF : Et ensuite ?

Dominique : L'enjeu principal à court terme est le décret paru cet été sur la réforme des services autonomie à domicile. Cette réforme est à mettre en œuvre d'ici un an. L'idée est de créer un guichet unique d'accès à l'aide à domicile, qu'il s'agisse de ménage, de repas ou de soins infirmiers. Ce guichet unique répartira ensuite les demandes aux professionnels. Ce sera une simplification bienvenue. Mais fusionner deux services comme l'ADMR et le SIAD, qui ont des cultures, ainsi que des modes de financement et de gestion très différents, n'est pas du tout évident. C'est possible, puisque déjà à Monestier-de-Clermont et Clelles, l'ADMR et le SIAD ont des fonctionnements communs. Mais pour nous, il y aura des conséquences financières et humaines, qu'il faut soigneusement anticiper. Or pour l'instant, nous avons plutôt l'impression d'être abandonnés par le département, qui est pourtant le maître d'œuvre des services à la personne, et qui devrait piloter cette réforme.

La réforme des Services à domicile



Dominique Gavillon, Mens

● Travaux et projets

Cet été, les chemins de la commune ont connu un sérieux rajeunissement : les chemins du Fays, des Roures et de la Vignasse ont été empierrés, et munis de ce qui faut comme « aygueirous » et autres cassis, qui nous permettent d'espérer que le prochain orage un peu violent n'y creusera pas de profondes tranchées. Le mur de soutènement du parking de Grand Oriol, qui était sapé à sa base, a été refait. Une clôture a été posée autour du périmètre de protection rapprochée du captage de l'Aubépin. Suivront bientôt les travaux de réfection du lavoir de Villard-Julien.



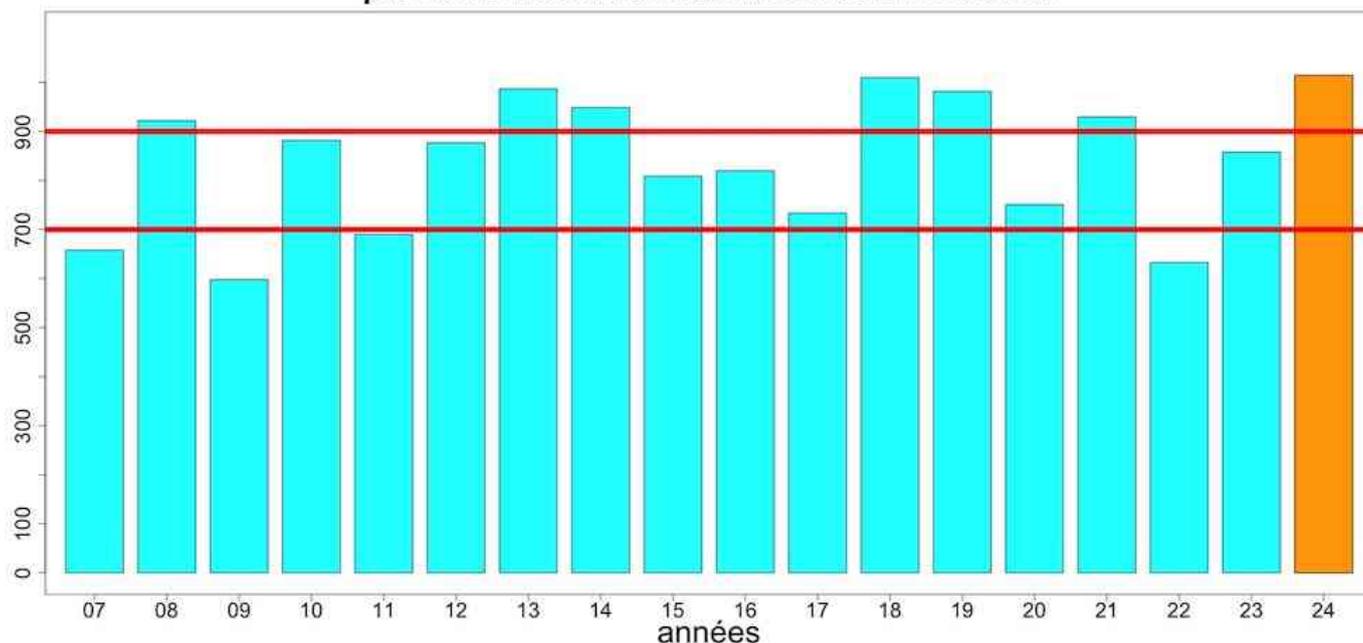
Et puis, même si nous ne vous en infligeons pas la liste à chaque numéro, le cortège des fuites d'eau se poursuit sans relâche. L'année 2024 a été relativement calme ; pourtant les relevés hebdomadaires de Christophe Dussert ont permis de détecter en décembre une fuite sur le réseau Citadelle-Blanchardeyre. Dès que les conditions le permettront, elle sera localisée et réparée.

● 2024 année record ?

Votre impression est bonne : oui, en effet, 2024 a été une année particulièrement pluvieuse. Année record, comme le clament les journaux ? Pas forcément. Sur notre commune, il est tombé 1015 mm dans l'année, à peine 5 mm de plus qu'en 2018. Depuis 2007, 7 années ont connu une pluviométrie supérieure à 900 mm, tandis que 6 ont eu une pluviométrie inférieure à 800 mm, dont 2009 (598 mm) et 2022 (622 mm). Nous en profitons pour remercier une fois de plus Claude Vauchelles, dont les relevés quotidiens sur 18 ans offrent à la commune une masse exceptionnelle de données fiables.

Doit-on conclure des résultats de 2024 que notre ressource en eau est assurée pour l'été prochain ? Il est encore trop tôt pour le dire. Cela dépendra des mois qui viennent.

pluviométrie cumulée annuelle de 2007 à 2024



● Frelon asiatique : soyez vigilants !

Le nombre de nids observés en Auvergne Rhône Alpes a doublé entre 2021 et 2022. Il a encore doublé en 2023 par rapport à 2022. Cet été, un premier nid a été détruit sur la commune. Il y en aura d'autres : ouvrez l'œil !

Outre le risque direct pour l'homme (sa pique peut être dangereuse), il représente une menace pour la biodiversité, et en particulier pour les populations d'abeilles.

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées, avant la sortie des fondatrices à la fin de l'automne.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année. Les nids primaires apparaissent dès les premiers beaux jours, au printemps. Les nids secondaires sont bâtis quand les premiers ne suffisent plus, parfois dès le début de l'été.

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices à la fin de l'automne.

www.frelonsasiatiques.fr



● La chauve-souris : un drôle d'oiseau



Au mois d'août dernier, une « étude trame noire, axée sur les chiroptères », a été réalisée par la LPO sur 5 communes du Trièves, dont Cornillon.

Rhm... mais encore ? Les chiroptères, ce sont les chauves-souris. La trame noire c'est la possibilité pour elles de se déplacer d'une commune à l'autre sans être gênées par les éclairages intempestifs. Nous vous en avons parlé il y a deux ans, au moment où il avait été décidé de l'extinction de l'éclairage public la nuit, précisément pour garantir aux espèces nocturnes des portions de territoire connexes, sans gros impact humain.

L'étude de cet été a consisté à placer des boîtiers d'enregistrement comme celui de l'image ci-dessus, à plusieurs endroits de la commune. Ces appareils détectent les ultrasons émis par les chauves-souris et permettent donc de les compter. Nous attendons le rapport de la LPO sur cette étude pour savoir si l'extinction de l'éclairage public a eu un effet positif sur la population de chauves-souris. Le rapport devrait aussi contenir des recommandations que nous suivrons, sur la nature et l'intensité de l'éclairage.

En complément de cette étude, la LPO a proposé à la population une réunion d'information. Elle a eu lieu fin août, à l'heure où les chauves-souris commencent leur ballet.

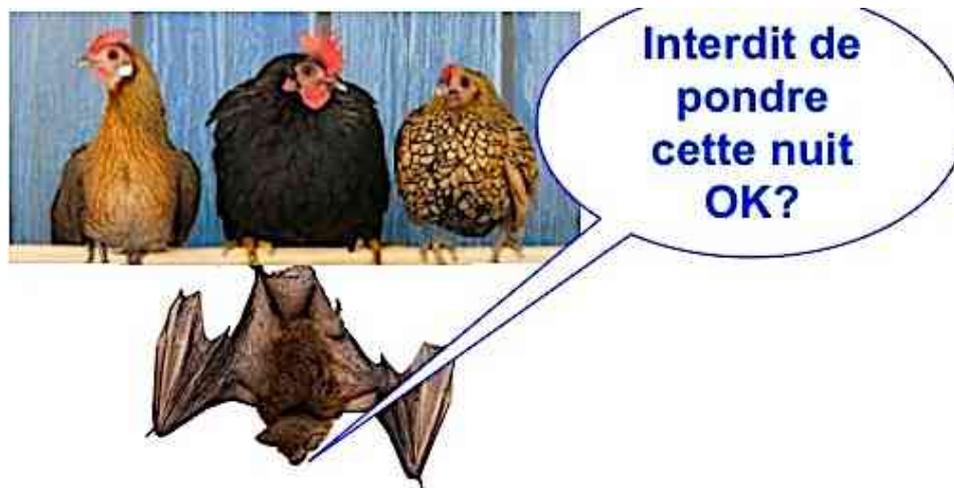
Franc succès : l'assistance nombreuse a pu apprécier la clarté des explications et poser de nombreuses questions. Vous regrettez de n'avoir pas pu y assister ? La LPO propose sur son site web une page « Tout savoir sur les chauves-souris » qui résume l'essentiel. À commencer par : les chauves-souris sont protégées par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) comme tous les oiseaux...



- qui sont des mammifères,
 - qui volent avec leurs mains,
 - qui se dirigent en émettant des ultra-sons dont ils écoutent les rebonds,
 - qui sont capables d'ingurgiter la moitié de leur poids en insectes chaque nuit,
 - qui dorment le jour, suspendus la tête en bas.
- Bref, de drôles d'oiseaux !

Surtout ce sont des animaux plutôt mignons et parfaitement inoffensifs : contrairement à leur réputation, les chauves-souris ne sucent pas le sang et ne s'accrochent pas aux cheveux.

Connaissant la quantité de moustiques dont elles sont capables de débarrasser vos soirées d'été, vous allez vouloir les protéger. Comme beaucoup d'« oiseaux », elles sont menacées entre autres par la prolifération des chats domestiques.



Ce que la LPO n'explique pas, c'est en quoi le fait de dormir le jour, perchées la tête en bas, leur confère un avantage évolutif, disons au hasard sur les poules, qui sont tout aussi perchées, mais dorment la nuit la tête en haut.

Euh... vous n'imaginiez pas un numéro entier de la FdF dans lequel il n'aurait pas été question de poules, n'est-ce pas ?

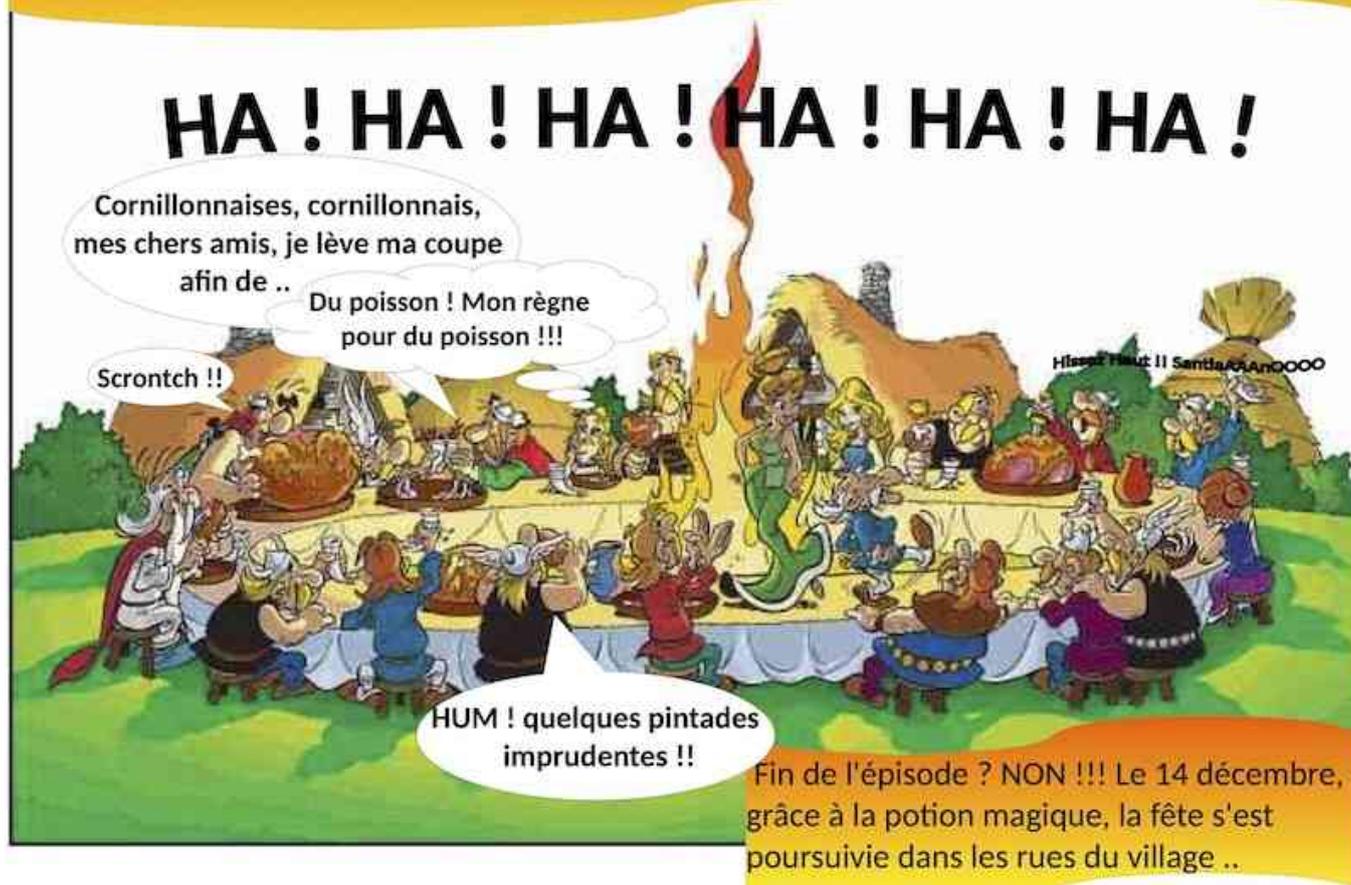
● Repas communal le 31 août

Le repas communal 2023 avait été un franc succès, bien qu'expérimentalement végétarien. La question se posait donc pour 2024 : viande ou pas viande ? Après consultation de la population, du Parti des Cervidés du Fays, du Parti des Sangliers, sans oublier Les Faons Indisciplinés (concernés en tant que fournisseurs), les pro-viande ont emporté la victoire. Le maire ayant préparé des plats aussi abondants que succulents, l'organisation d'Angeline ayant été parfaite, tout le monde a été ravi et l'édition 2024 a été un franc succès. Que faire pour 2025 ?



● Le CCAS gâte nos aînés !

Pour fêter la triomphale année passée, tous nos amis ont fait un festin. Rien n'a manqué, même pas les bardes !! C'est sous le soleil que chacun a mangé, ri, chanté, dansé ...fêtant ainsi leur amitié.



● Fête des ravioles le ???

Vous vous en souvenez, un débat homérique avait opposé l'an dernier plusieurs factions communales, quant à la localisation calendaire du premier samedi de mars. Les uns, largement minoritaires, plaidaient pour le 2 mars, se faisant accuser par les autres de passéisme étriqué. Certains joyeux fêtards avaient avancé le 1^{er} avril, d'autres le 2 février, jour de chandeleur. La date finalement retenue, le 9 mars, n'ayant rien de particulièrement remarquable, la FdF cette année se refuse à hasarder le moindre pronostic : surveillez le site web et vos boîtes aux lettres !



● Le trompe l'œil des quais

La prochaine fois que vous passerez sur les quais de l'Isère à Grenoble, regardez donc la façade arrière du théâtre. Elle est habillée d'un magnifique trompe-l'œil : non, ce ne sont pas de vraies fenêtres.

Vous ne manquez pas de vous interroger, soupçonneux et un brin goguenards : « Fort bien, mais quel rapport avec le Fays et sa célèbre feuille ? » Eh bien il se trouve que ce projet doit son existence à une Cornillonnaise que vous connaissez tous.



FdF : En décembre 1989, le Comité de Sauvegarde du Vieux Grenoble écrivait dans son bulletin, « Aujourd'hui cette vaste façade aveugle et noire est prodigieusement calamiteuse et ce ne sont pas les quelques notes de couleur posées sur le rez-de-chaussée qui améliorent le spectacle qui malheureusement saute aux yeux depuis le versant d'en face ». Que s'est-il passé ensuite ?



Madeleine : À l'époque, j'étais architecte pour la ville de Grenoble, en charge des travaux, et plus particulièrement du ravalement du théâtre. Il faut dire qu'il en avait grand besoin. Il nous est venu l'idée de faire une fresque ; à la fois pour ravalier la façade nord, mais aussi pour mettre en valeur ce bâtiment, tout en rappelant son rôle. À l'époque les fresques murales faisaient leur apparition à Grenoble ; c'était peut-être lié à la célébrité du peintre mexicain Diego Rivera. J'avais quelques contacts dans le milieu des fresquistes. Ont été retenues deux jeunes artistes lyonnaises, Claire Neyrand et Françoise Bossut. Elles avaient proposé un projet compatible avec le théâtre, suffisamment consensuel pour ne pas susciter de levée de boucliers.

FdF : Quelles étaient les contraintes ?

Madeleine : Il était important d'intégrer la fresque à l'existant. Les frontons en haut des portes du rez-de-chaussée étaient en place, ils ont simplement été rénovés. Ils marquaient les entrées du théâtre, qui étaient au nord à l'époque. Les façades des maisons côté quai, d'époque haussmanienne, ont une architecture très rythmée, très codifiée. Par exemple, seul le premier étage où logeaient les plus riches, avait droit à des balcons. Il fallait que la fresque respecte à la fois le rythme et les codes des autres façades.



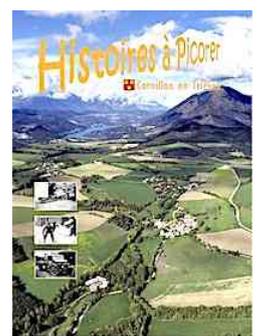
FdF : Quel souvenir gardes-tu de la réalisation ?

Madeleine : Un excellent souvenir. Je les revois toutes les deux sur leur échafaudage. Elles étaient jeunes et très sympathiques. La mise en œuvre était assez difficile. Les conditions dépendaient fortement de la météo. L'échafaudage n'était pas très large : il fallait le déplacer souvent, en fonction de l'avancement du projet. Pourtant, la réalisation n'avait pas duré très longtemps : quelques semaines tout au plus, nettoyage compris.



● Questions à picorer : les Eaux d'Oriol

Juste pour tester votre mémoire du patrimoine communal, voici quelques questions sur les pages 91 à 113 des Histoires à Picorer, que vous connaissez certainement par cœur. (Qui a dit « Encore une histoire de poules » ?)



Fin XIX^e siècle : combien de sources sont recensées au Grand Oriol ?

- R : 1
- S : 2
- T : 5

2

1903 : la température moyenne des eaux est de

- K : 5°C
- L : 10°C
- M : 15°C

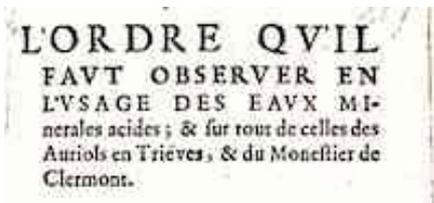
1



Qui a été le 1^{er} exploitant des sources ?

- R : Antoine Auvergne
- S : Jacques Gros
- T : Augustin Accarias

3



En 1860, on pouvait lire sur une plaquette que les Eaux d'Oriol étaient à 1 lieue de Mens. Cela représentait pour les curistes une marche de :

- I : 2 heures
- J : 2 heures 30
- K : 3 heures

En 1639, le docteur Vulson, préconise de consommer cette eau ?

- A : Avec de l'anis bouilli
- B : À jeun
- C : Le matin



Jusqu'à combien de personnes ont travaillé pour les Établissements Pennequin ?

- N : 5
- O : 7
- P : 11

Les eaux d'Oriol ont bénéficié d'une mention avis favorable de l'Académie de médecine jusqu'en :

- L : 1889
- M : 1919
- N : 1949



Début XX^e siècle, le débit par minute des sources est de :

- C : 200 litres
- D : 20 litres
- E : 2 litres

Les Eaux d'Oriol sont riches en :

- F : Acide carbonique et composés ferreux
- G : Calcium et bicarbonate
- H : Sodium et magnésium

Énigme : Les eaux minérales « des Oriols » ont des vertus thérapeutiques louées depuis le XVII^e siècle. Les médecins les ont ainsi qualifiées d'astringentes, de toniques, d'antispasmodiques, d'antiseptiques, apaisant la migraine et l'hystérie. De ce fait, **les eaux d'Oriol ont été désignées sous une autre appellation. Laquelle ?**

Répondez aux questions et reportez à chaque fois la lettre de votre réponse dans la ou les cases portant le numéro de la question.

1	8	3
---	---	---

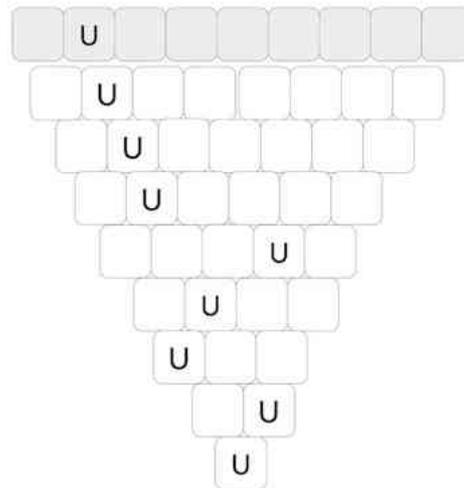
3	5	4	7	2	8	3
---	---	---	---	---	---	---

9	6	7	2	5	4	7	8	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---

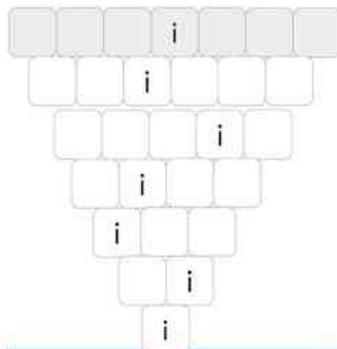
● Les mots de l'ADMR

Pyramides :

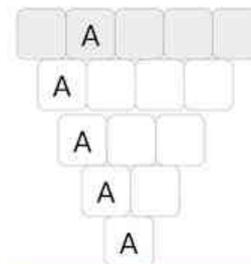
Chaque mot contient les lettres du mot en-dessous, plus une. Aidez-vous des définitions pour découvrir les domaines d'intervention de l'ADMR.



Indépendance
Libre
Arrière saison
Don
Débarrassa
vergne ou verne
Première page
Dupé

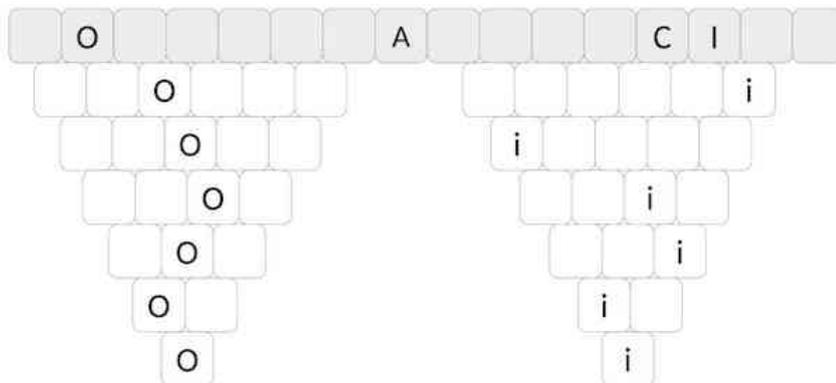


Lignée
Fissure
Ami
Membre mobile
Terre entourée d'eau
Mesure chinoise



Forme
Baudets
Bougies
Champion

Aisance
Arbuste à ricin
Buste
Échange
Cal
Oui



Résidence
Rasé
Image adorée
Mirette
Règle
Celui-là

T	E	T	I	C	O	R	P	I	C	E	R
M	C	I	E	E	G	L	Z	U	E	R	T
E	S	E	T	I	R	A	D	I	L	O	S
B	A	X	P	R	O	X	I	M	I	T	E
L	N	E	F	S	L	O	K	U	T	I	A
E	V	C	P	N	E	C	S	A	P	E	C
E	T	I	L	A	S	R	E	V	I	N	U

Mots mêlés : Retrouver les 5 valeurs de l'ADMR dans la grille :

P-----
R-----
S-----
R-----
U-----

● Jouons avec les chauves-souris

Mots en zig-zag :

Du départ **R** jusqu'à l'arrivée **?**, retrouve les 7 espèces de chauves-souris en te déplaçant dans toutes les directions, sauf en diagonale. Les mots ne se croisent pas et les lettres sont utilisées une seule fois.

●	L	L	E	M	O	L	O	S
R	E	E	R	O	I	P	I	S
H	T	S	I	T	S	T	P	E
I	S	N	N	E	?	R	E	L
N	A	I	R	U	M	D	R	L
O	B	R	A	B	L	L	A	E
L	O	P	H	E	I	E	R	O

Rhinolophe
Barbastelle
Molosse

Pipistrelle
Oreillard
Murin

Sérotine



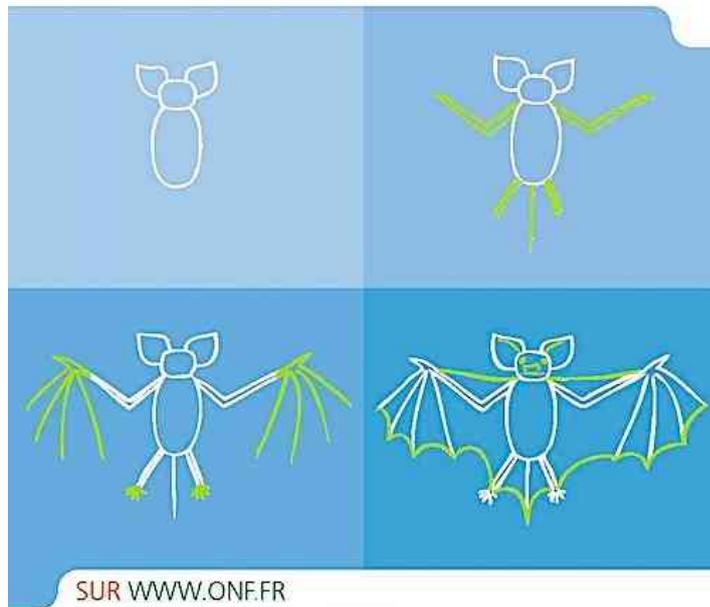
Vrai ou faux ?

La chauve-souris,

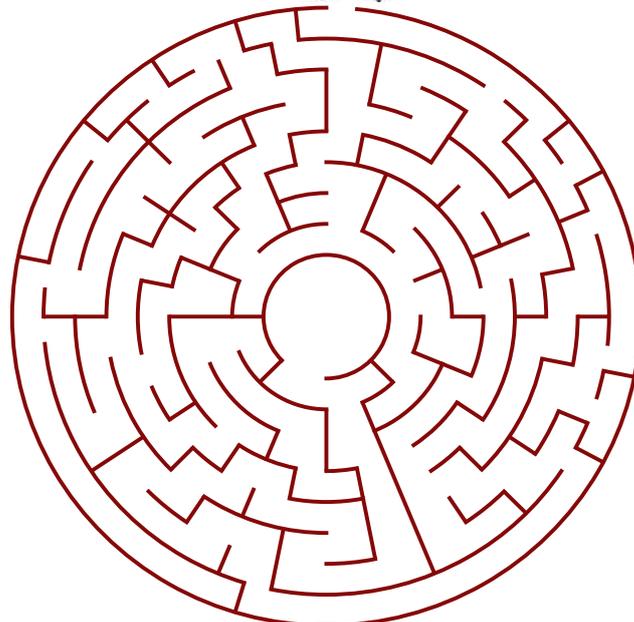
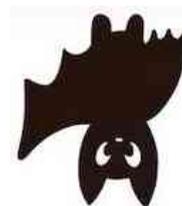
1. Elle est aveugle
2. Elle vole avec ses mains
3. Elle voit le monde à l'envers
4. Elle voit avec ses oreilles
5. Elle peut manger 3 000 moustiques par nuit



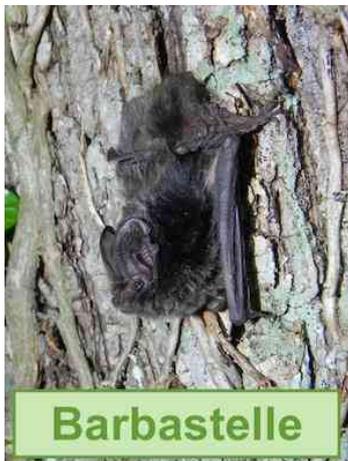
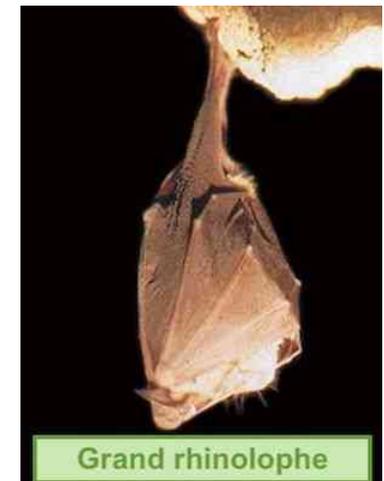
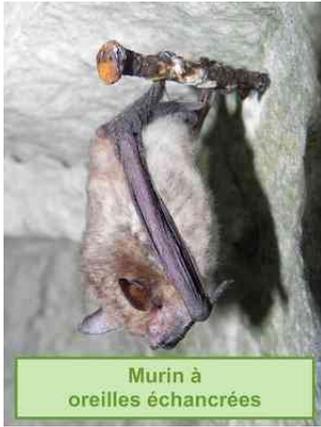
DESSINEZ UNE CHAUVÉ-SOURIS EN 4 COUPS DE CRAYONS



Comment appelle-t-on une chauve-souris qui a des cheveux ?



● Qui suis-je



Qui suis-je ?

Retrouve le nom de la chauve-souris à l'aide des indices.

1. Je ne suis pas suspendu
2. Mon pelage est sombre
3. Je vis surtout dans les forêts
4. En hibernation, mes grandes oreilles protègent mon corps

Devinette : une souris ;
Vrai/Faux : 1. Faux. La vue est son sens le moins performant.
2. Vrai son aile est une main modifiée
3. Vrai. Elle passe une grande partie de sa vie la tête en bas.
4 Vrai Elle vole et chasse grâce à un système de radar.
5 Vrai. En 1 nuit, elle mange la moitié de son poids en insecte.
Qui suis-je ? 1 Oreillard roux

● Mentions légales

- **Directeur de la publication** : Gérard BAUP
- **Rédaction et mise en page** : commission communication du conseil municipal
- **Crédits photos** : p. 3, 4 : E. Carrier, S. Lyan ; p. 4, 5 : M. Avédikian ; p. 6, 7 : V. Boury ; p. 9, 10, 15, 16 : ADMR ; p. 12, 13 : F. Chovin-Bayle ; p. 17, 18 : SIAD ; p. 20 : GDS AURA ; p. 21 : M. Blanchard, LPO ; p. 23, 24 : M. Helly, C. Neyrand, F. Bossut ; p. 27 : ONF, Gra-Pho ; p. 28 : Plan National d'Actions Chiroptères autres : commission communication
- **Imprimerie** : mairie de Cornillon-en-Trièves